



## Qui est chargé de faire respecter la discipline dans une coprop

Par **nestor3**, le **28/01/2014** à **12:56**

bonjour a tous

qui est chargé de faire respecter la discipline dans une copropriete quand cela est nécessaire. dans notre copropriete il y a une presidente du conseil syndical qui est tres zelee (petit chef) elle se charge de faire les remarques aux gens et pas toujours discrètement si vous voyez ce que je veux dire.

salut a tous et merci d'avance pour vos reponses

Par **janus2fr**, le **28/01/2014** à **14:43**

Bonjour,

C'est le rôle du syndic de faire respecter le règlement de copropriété.

Quant à ce que vous appelez "la discipline", là j'ai bien peur que rien ne soit prévu...

Par **HOODIA**, le **01/02/2014** à **10:15**

Petit chef ou pas ,le respect de l'autre est indispensable pour vivre ou se supporter en copro( comme ailleurs !)

Le syndic ne peut que faire un rappel par courrier du RC ,ce qui limite son action!

Par **domat**, le **01/02/2014** à **10:21**

bjr,

tous les occupants de la copropriété peuvent faire aux autres le non respect du règlement de copropriété ou des principes régissant la vie en commun.

ce n'est pas la fonction exclusive du président du conseil syndical mais le rôle de tous sans que cela ne devienne une dictature.

si besoin les faits peuvent être signalés au syndic qui prendra les mesures nécessaires (courrier).

cdt

Par **cosant**, le **07/02/2014** à **17:23**

bien souvent le président du conseil syndical ou les membres de ce conseil jouent un peu le rôle de gardien quand il n'y en a pas, avant de faire intervenir le syndic, en espérant arranger les choses car bien souvent c'est ce même président qui répare les incivilités de certains résidents qui pensent être en dehors des règlements de copropriété. Le tout est de le faire avec tact. Si chacun y met du sien les problèmes se trouveront réglés .